



Haute école  
spécialisée bernoise

# Code of Conduct

## Code de conduite de la Haute école spécialisée bernoise

Adopté par le Conseil de l'école le 16 août 2022

Par le présent Code of Conduct, les personnes affiliées à la BFH<sup>1</sup> s'engagent à adopter un comportement intègre et à entretenir, entre elles et vis-à-vis de l'extérieur, des relations d'estime et de respect. Ce code repose sur les principes fondamentaux de la BFH et sur la vision humaniste qui les sous-tend. Il a été élaboré dans le cadre d'un large processus participatif impliquant toutes les personnes affiliées à la haute école. Il s'applique à tous les protagonistes de la BFH dans l'exercice de leurs activités à la haute école et est mutuellement exigible.

## Nos attentes mutuelles

### Collaboration

Nous cultivons une identité de haute école fondée sur une collaboration constructive, professionnelle et axée sur les solutions, ainsi que sur la disposition à écouter les feedbacks et à apprendre des erreurs. Une approche partenariale, une participation et une implication actives de chacun-e ainsi qu'une culture du partage sont des piliers importants de notre collaboration. Nous renforçons une attitude faite d'esprit critique, d'empathie et de considération. Nous sommes ouvert-e-s à la nouveauté, nous surmontons nos préjugés et nous nous engageons pour un mode de collaboration guidé par un esprit d'ouverture et d'équité. Nous nous comportons toujours de manière respectueuse, même en cas de divergences ou de conflits.

### Responsabilité

Nous réfléchissons à nos actions et à leurs conséquences, engageant notre responsabilité. Nous sommes conscient-e-s du rôle de modèle que nous sommes appelé-e-s à jouer. Ensemble, nous créons les conditions permettant d'exercer nos libertés individuelles, pour autant que celles-ci soient dans l'intérêt de l'ensemble et compatibles avec des libertés comparables valables pour tout le monde. Nous veillons à l'égalité des chances, prenant soin de nous-mêmes et prêtant attention à autrui. Nous agissons avec la plus grande transparence possible en cas de conflits d'intérêts ou dans une situation personnelle induisant un risque de partialité.

### Communication

Nous entretenons des relations d'estime et privilégions une communication ouverte et bienveillante, qui ne blesse et qui n'exclue personne. Notre travail quotidien et notre développement continu reposent sur la confiance et l'ouverture à la critique constructive. Nous apprécions la diversité apportée par nos communautés linguistiques, la considérant comme un enrichissement. Nous tâchons de comprendre nos interlocuteurs et interlocutrices et de nous faire comprendre. Nous exprimant en public et dans le contexte politique, nous nous appuyons sur des connaissances spécialisées. Les opinions privées sont présentées comme telles.

<sup>1</sup> Personnel et étudiant-e-s

## Diversité et inclusion

Nous abordons les points communs et les différences dans une approche réfléchie et respectueuse. Nous reconnaissons, prenons en compte et soutenons les singularités et l'intégrité des personnes travaillant ou étudiant à la BFH. Nous créons des conditions cadres favorables à l'inclusion et veillons à ce que chacun-e puisse mener ses activités dans un climat constructif garantissant le respect de ses valeurs. Nous apprécions la pluralité des perspectives dans nos équipes et considérons la diversité comme une ressource essentielle. Nous exigeons et encourageons le respect des différences.

## Durabilité

Dans nos activités d'enseignement, de recherche et de formation continue tout comme dans le fonctionnement de la haute école, nous veillons à une utilisation consciente des ressources et contribuons activement aux efforts de durabilité au sens des Objectifs de développement durable (ODD)<sup>2</sup>. Nous nous saisissons, à l'échelle individuelle et collective, des défis sociétaux actuels, nous prenons des initiatives en vue d'une société durable et nous nous encourageons mutuellement à adopter un comportement durable.

## Intégrité scientifique

Nous nous engageons à observer les règles de bonne pratique scientifique dans l'enseignement, la recherche et la formation continue. Liberté de recherche, transparence et ouverture font partie de notre credo, tout comme notre responsabilité envers la société. Nous distinguons clairement notre propre contribution et celle d'autrui, gérons la propriété intellectuelle de tiers dans le respect des normes en vigueur et appliquons rigoureusement les dispositions sur la gestion des plagiat à la BFH. Nos recherches en lien avec l'être humain ou les animaux sont menées selon les standards éthiques et professionnels en vigueur et nous respectons les normes et règles applicables.

## Utilisation des données et protection de la vie privée

Nous reconnaissons la valeur de l'information dans la société de l'information actuelle et nous nous engageons à protéger de manière adéquate contre les abus ou le vol les informations que nous stockons. Cela vaut également pour les informations et les données personnelles qui nous ont été confiées par des tiers. Nous acquérons les compétences nécessaires en matière de données et suivons les dispositions légales ainsi que les lignes directrices, concepts et directives internes relatifs à la protection des données et à la sécurité de l'information.

<sup>2</sup> Les 17 objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals, SDG) sont des objectifs politiques des Nations Unies (ONU) visant à garantir un développement durable sur les plans économique, social et écologique à travers le monde : <https://sdgs.un.org/goals>.

## Ce que nous ne tolérons pas

### Discrimination

Nous ne tolérons ni les paroles ni les actions visant à défavoriser une personne ou à l'affecter dans sa dignité, notamment pour des raisons liées au sexe, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge, aux aprioris racistes, à l'origine, à la couleur de peau, à la langue, au statut social ou professionnel, au niveau de formation, au mode de vie, aux convictions religieuses, idéologiques ou politiques, ou à un handicap physique, mental ou psychique.

4

### Harcèlement sexuel

Nous ne tolérons ni le harcèlement sexuel, ni les comportements sexistes, ni la discrimination fondée sur le genre. Est considéré comme harcèlement sexuel tout comportement à caractère sexuel adopté envers une personne contre sa volonté et visant à rabaisser une personne en raison de son sexe. Il s'agit notamment de remarques et d'actes suggestifs, humiliants ou méprisants, de l'exposition et de la diffusion de matériel pornographique, de contacts physiques non désirés ou de l'exploitation d'un rapport de dépendance.

### Mobbing

Nous ne tolérons pas les comportements visant à dénigrer systématiquement des personnes, à les isoler ou à les chasser de leur poste ou de leurs études. Font partie de ces comportements le dénigrement ciblé, l'exclusion, le refus d'informer, les allégations abusives ou les critiques injustifiées.

### Menaces et violence

Nous ne tolérons aucun comportement portant atteinte à l'intégrité psychique ou physique d'autrui. Cela comprend les insultes verbales ou non verbales, les humiliations, les invectives, les menaces, les agressions physiques ou le harcèlement délibéré et répété (« stalking »).

### Corruption

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, qu'elle se manifeste par des avantages ou par d'autres pratiques du trafic d'influence.

# Mise en pratique du Code of Conduct

## Soutien et conseils

Les personnes affiliées à la BFH qui sont victimes d'un comportement jugé non tolérable, qui sont témoins d'un tel comportement ou qui ne sont pas sûres de l'intégrité de leur propre comportement ont à leur disposition des services d'accueil et de conseil internes et externes ainsi que des processus définis.

## Mesures et sanctions

Les personnes affiliées à la BFH qui enfreignent le Code of Conduct ou qui ont un comportement non tolérable peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires et, dans les cas graves, de poursuites judiciaires.<sup>3</sup>

La mise en pratique du Code of Conduct relève de la responsabilité commune et partagée de toutes les personnes affiliées à la BFH. La BFH familiarise ses membres avec les réglementations déterminantes et les soutient dans la mise en pratique du Code of Conduct.

<sup>3</sup> Le présent Code of Conduct sert à des fins d'orientation générale. En cas de doute, le libellé des dispositions légales et des règlements de la BFH fait foi.





## **Haute école spécialisée bernoise**

Falkenplatz 24  
3012 Berne

[rektorat@bfh.ch](mailto:rektorat@bfh.ch)  
[bfh.ch/fr](http://bfh.ch/fr)